



# **Thème**

"

Conformités et performance

des entreprises : comment faire

face à la pluralité de normes ? 55

# **Dossier Marketing**

2024

www.obivsolutions.com







## **Contexte**

Conformités et performance des entreprises : comment faire face à la pluralité de normes ?





**Promotrice** 

Qu'il s'agisse des entreprises publiques ou privées la conformité est une exigence légale, managériale et une action de bon sens. Il s'agit d'un préalable à la performance, à la création de valeur. En effet, le marché est régulé et les entreprises ne sauraient ignorer les règles qui le constitue et le structure. Plusieurs d'entre elles ont déjà payé le prix de la non-conformité et s'abstiennent de récidiver. La non-conformité coûte chère! Toutefois son observance n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser.

Le directeur général est exposé à de nombreux risques dans l'exercice de ses fonctions, notamment en matière de conformité, de gestion des ressources humaines, de performance financière et de réputation de l'entreprise. Une gestion rigoureuse et responsable est essentielle pour limiter ces risques.

La responsabilité, un concept complexe. Il s'agit d'un concept philosophique majeur, qui peut être individuelle (faute) ou collective (engagement contractuel). Elle évolue d'une logique de punition vers une logique de réparation et de prévention, avec le développement de l'assurance

obligatoire. La responsabilité pénale elle-même évolue au-delà de la simple punition d'une faute morale. La responsabilité de la conformité incombe à plusieurs acteurs dans l'entreprise : le conseil d'administration doit rester vigilant sur la surveillance de la conformité ; le directeur financier et le directeur technique doivent travailler ensemble sur les questions de conformité ; le responsable RH de la conformité doit former les employés aux règles ; le responsable de la conformité fait remonter les informations à la direction générale.

C'est pour adresser cette problématique que la présente conférence des DG est organisée autour de la thématique :

Conformités et performance des entreprises: comment faire face à la pluralité de normes ?

C'est l'objet de la présente conférence qui va confronter les régulateurs aux dirigeants d'entreprises dans le but d'identifier les pratiques à privilégier, conformes aux exigences de performance. Plus spécifiquement :

Les exigences de conformités tiennent-t-elles compte des contraintes de performance des entreprises ou privilégient-elles l'équilibre du marché ou du secteur ?

Quelle est la marge de manœuvre à accorder aux dirigeants confrontés au dilemme conformités-performance?

Quelles sont les stratégies déployées par les entreprises pour échapper aux normes considérées comme asphyxiantes pour la performance? Et que faire en cas de flou juridique?

## **Profil des intervenants**

Quatre intervenants ont été retenus, tous ayant été confrontés pendant l'exercice de leurs fonctions au dilemme conformité- efficacité soit comme DG, Administrateur, aide au contentieux et régulateur.



#### Mme Lynda AMADAGANA, Avocate d'affaires

Thème: La non-conformité induit des sanctions dont les effets sur la réputation et la performance des entreprises ne sont pas négligeables

**Objectif** : Indiquer, avec des exemples concrets comment sont gérés les contentieux issus de la non-conformité.



#### M. Marcel ONDELE, Sécrétaire Général de la COBAC

Thème: Conformité: importance et controverses

Objectif: Rappeler l'importance de la conformité comme gage de la création de valeur pour

l'ensemble des parties prenantes.



#### M. Jean Baptiste BIKALOU, Directeur Général de Petro Gabon

**Thème :** Maximiser les gains dans un environnement contraint : l'effet de la conformité simultanée des parties prenantes.

**Objectif** : Il s'agit ici de questionner la cohérence de la pluralité des normes exigées aux entreprises.



#### Mme Nathalie BINGANGOYE, Administratrice indépendante à UBA Gabon et EDG Gabon

**Thème :** Conformités des parties prenantes : comment tenir compte des exigences de conformité des parties prenantes au sein des conseils d'administration ?

**Objectif :** Indiquer comment l'organe suprême de l'entreprise oriente les actions tenant compte de la pluralité de conformités issues des différentes parties prenantes.



La modération sera assurée par le **Pr Viviane ONDOUA BIWOLE**, expert en questions de gouvernance et Promotrice du cabinet OBIV Solutions.

03

# Les Innovations de cette seconde édition

- Participation à l'international
- Le nombre de participants passe de 25 à 100 participants
- Le changement de lieu : de Yaoundé à Douala
- Les Key Notes speakers internationaux
- Le volet participation en distanciel

04

# **Comment participer?**

Participation (en présentiel)

500 000F

Cameroun

\*

1000000F

Non résident

Participation (en distanciel)

300 000F

**Zoom live** 



# **Les Cibles**

- Directeurs généraux des entreprises publiques et privées
- Présidents des Conseils d'Administration
- Responsables des agences de régulation (COBAC, ARSEL, ART, FNE, MINFI, AER)
- Bailleurs : FMI, Banque Mondiale, Union Européenne, PNUD, Division de la coopération du MINEPAT





# **Pourquoi devenir sponsor?**

### Une marque de reconnaissance

Evènement prestigieux de statut national, qui offre à ses partenaires une reconnaissance et un rayonnement unique.

#### Une occasion de visibilité

Une large couverture médiatique avec plusieurs journalistes et relais d'information, nationaux accrédités ; des plateaux pour des diffusions en direct.

### Une opportunité de faire du chiffre d'affaires

Cette conférence est la garantie de réaliser du chiffre d'affaires par la vente de produits et de solutions aux professionnels et au grand public.



OFFRES	BRONZE	SILVER	GOLD
Naming « <b>Sponsored by</b> » sur tous les supports	OUI	OUI	OUI
Présence du logo sur les supports de branding de la conférence	NON	OUI	OUI
Branding espace event (roll-up, banners, structures gonflables)	NON	NON	OUI
Logo sur les invitations VIP	NON	NON	OUI
Prise de Parole pendant la conférence	NON	02 minutes	05 minutes
Une formation sur la plateforme Ufunde ou en présentiel	03 personnels	05 personnels	10 personnels
MONTANT HT	850 000 XAF	2 750 000 XAF	4 550 000 XAF

#### NB:

- Sélectionner les éléments de sponsoring et de visibilité parmi les opportunités proposées, ainsi que le niveau de partenariat qui correspond à votre statut et à vos objectifs.
- La souscription à un pack ci-dessus donne droit à une participation à la conférence.



06

# **Bordereau de souscription**

Cochez le(s) module(s) de votre choix

Identification
Nom de l'organisme :
Coordonnées
O Tel: O Fax: O E-mail: O B.P: Secteur d'activité:
Souscription : option de souscription choisis
✓ Pack Bronze ✓ Pack Silver ✓ Pack Gold
Modalités de paiement [Espèces, Chèque certifié, Virement ( Compte N°10001-06863-68444163001-97 BICEC CAMEROUN )]
100% à la commande (recommandé) ; 50% à la commande et 50% 15 jours avant la cérémonie des prestations de serments.
Mode de paiement :
✓ Chèque certifié ; ✓ Virement bancaire  Montant total de la souscription (en chiffres)
Je soussigné(e)déclare officiellement m'astreindre à respecter les engagements pris dans le cadre de cette souscription.
Fait à le
Annulation : En cas d'annulation, les mesures prévues par les conditions générales au verso de la présente fiche de souscription s'appliqueront.

A renvoyer par courrier ou e-mail à : Contact **Obiv Solutions** 

Cel: (+237) 670 61 30 49 /// (+237) 696 38 48 34

Tel / Fax : (+237) 222 23 21 60 E.mail : contact@obivsolutions.com Web : www.obivsolutions.com

**Ob** Solution

# **Conditions** de vente

### Acceptation des conditions :

En signant le présent contrat de sponsoring, le sponsor reconnaît avoir lu, compris et accep-té l'ensemble des conditions énoncées ci-dessous.

### Engagements du sponsor :

Le sponsor s'engage à fournir les montants convenus ou les avantages en nature spécifiés dans le contrat de sponsoring. Le non-respect de ces engagements peut entraîner l'annu-lation du contrat et le retrait des avantages associés.

### Droits du sponsor :

Le sponsor bénéficie des droits accordés dans le contrat de sponsoring, tels que la visibilité de sa marque, l'utilisation du logo de l'événement, l'accès à des espaces publicitaires, etc. Les détails spécifiques des droits accordés sont précisés dans le contrat.

### Responsabilités du sponsor :

Le sponsor est responsable de fournir les éléments nécessaires à la réalisation de ses avan-tages de sponsoring, tels que les logos, les bannières publicitaires, les messages promo-tionnels, etc., dans les délais spécifiés.

### Annulation :

En cas d'annulation du contrat de sponsoring par l'une des parties, un préavis écrit doit être donné à l'autre partie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat. Des frais d'annulation peuvent être applicables selon les circonstances.

### Responsabilité:

Le sponsor est seul responsable de tout préjudice ou dommage causé par ses actions ou ses représentants lors de l'événement. L'organisateur de l'événement décline toute respon-sabilité en cas de dommages, blessures ou pertes encourues par le sponsor ou ses invités.

### Oconfidentialité:

Toutes les informations confidentielles échangées entre les parties dans le cadre du présent contrat doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent pas être divulguées à des tiers sans consentement préalable écrit.

### Loi applicable et règlement des litiges :

Le présent contrat est régi par les lois du pays Cameroun et tout litige découlant de ce contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux.

# **Contacts**

**Tél.:** (+237) 222232160 / 670613049 / 696384834

E.mail: contact@obivsolutions.com

Web: www.obivsolutions.com

**BP :** 7942 - Yaoundé - Cameroun.

Av FOCH, face Crédit Foncier Capitole

# **Point Focal**David IKOME

Tel: 695 01 34 23 / 673 29 45 70

E-mail: david.ikome@obivsolutions.com



